

## LOCALEMENT EXIGEONS !

- ◆ **Le remplacement de tous types d'absences** : garantir un Service Public de qualité et des conditions de travail décentes ;
- ◆ **La fin de l'opacité des avancements** : ouvrir les postes au maximum pour garantir un examen objectif de la manière de servir ;
- ◆ **La titularisation des agents contractuels** : arrêter la pratique de nos employeurs qui exigent 4, 5 ou 6 ans d'embauche sous contrat avant une éventuelle stagiarisation ;
- ◆ **Le respect de la loi sur l'égalité professionnelle femmes-hommes** : faire disparaître les différences de revenus et d'avancements ;
- ◆ **Le rétablissement du congé libérable**, ainsi que la prime de départ à la retraite ;
- ◆ **L'attribution de jours de congés supplémentaires** pour pénibilité venant en diminution du temps de travail ;
- ◆ **L'extension de l'allocation transport** aux agents de nos collectivités même s'ils résident hors de la métropole ;
- ◆ **Un accès au tarif stationnement résident** (parcmètre) pour les agents ayant des difficultés à se garer ;
- ◆ **L'augmentation de l'indemnité de résidence à 3% du salaire brut** pour compenser la cherté du logement dans nos collectivités .

## NATIONALEMENT REVENDIQUONS !

- ◆ **L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique** ;
- ◆ **Le dégel immédiat du point d'indice** et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- ◆ **Le retrait du projet gouvernemental de système de retraite par points** ;
- ◆ **La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite** ;
- ◆ **La possibilité d'un départ dès 60 ans** dans tous les secteurs professionnels ;
- ◆ **Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité**, sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC ;
- ◆ **L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine** ;
- ◆ **L'arrêt des suppressions de postes et le recrutement massif d'emplois statutaires** ;
- ◆ **La réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations** ;
- ◆ **Le rétablissement de l'impôt sur la fortune et une contribution accrue du capital au financement des Services Publics** ;
- ◆ **Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques.**

**Gouvernement et Patronat**  
cassent nos retraites,  
nos emplois, nos entreprises.  
notre sécurité sociale, arrêtons-les !

**Statuts**

**Services  
Publics**



**DANGER**

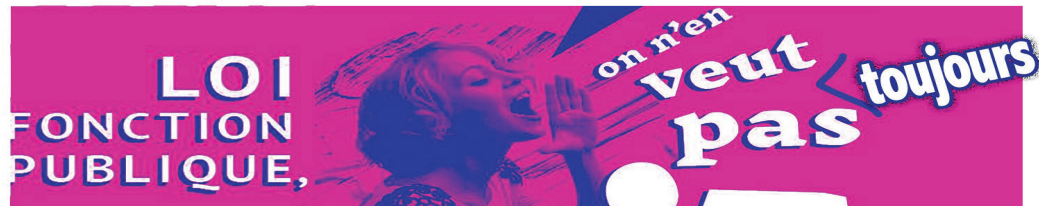
**Tous en grève,  
5 DÉCEMBRE 2019**



FEDERATION  
DES SERVICES  
PUBLICS  
**la cgt**  
**NMCA**  
NICE METROPOLE CÔTE D'AZUR

**SYNDICAT CGT NMCA**

33 AVENUE JEAN MÉDECIN  
06000 NICE  
04.97.13.24.11 ou 04.89.98.14.51  
L'Arénas—Immeuble le Phare  
405, promenade des Anglais  
06202 Nice cedex 3 BP 3087  
Syndicat.cgt@ville-nice.fr



Contre l'intérêt général, Emmanuel Macron s'attaque au statut des fonctionnaires en proposant:

- Plus de contractuel-le-s dans la fonction publique, plus de suppressions de postes, plus d'externalisations de services publics;
- Plus d'inégalités dans les rémunérations et les carrières, plus de mobilités contraintes, moins de démocratie sociale.

**Moins de droits pour les agents. Moins de services publics pour les citoyennes et des citoyens.**

**Ce projet de loi, on n'en veut toujours pas !**

Des CAP aux compétences vidées :	Fusion des CT et des CHSCT :
<p>Le projet de loi vide les CAP d'une très grande partie de leurs compétences et prérogatives. Le gouvernement espère mieux accompagner les situations individuelles. Il n'en est rien !!!</p> <p>L'avis de la CAP sera supprimé pour les avancements, les promotions, les mutations et mobilités.</p> <p>Elle restera compétente pour les recours individuels et en matière disciplinaire.</p> <p>Cependant la réforme supprime les conseils de discipline de recours qui offraient encore une chance aux agents. Les élu-e-s ont les mains libres.</p> <p><b>Pour la CGT, au contraire, nous avons besoin d'une CAP aux compétences renforcées face à la toute puissance de nos employeurs.</b></p>	<p>Ces 2 instances voient leurs compétences fusionnées dans un Comité social territorial.</p> <p>Comme dans le privé, cette fusion aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion et l'analyse à mener sur des questions très différentes qui nécessitent une approche et des moyens spécifiques.</p> <p>Fusionner le CHSCT c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ supprimer des représentants du personnel formés et techniciens ;</li> <li>◆ supprimer ses prérogatives et son rôle essentiel dans la protection, la santé et la sécurité des agents.</li> </ul> <p><b>Pour la CGT, le maintien des CT et des CHSCT, avec leur domaine d'intervention propre et clairement identifié est essentiel pour apporter des réponses constructives aux agents.</b></p>

### Des agents précaires, sous pression statutaire et financières:

La loi élargit la possibilité de recruter des contractuels sur des emplois permanents.

- ◆ Contrat de projet d'une durée maximale de 6 ans sans CDisation ni titularisation possible ;
- ◆ Généralisation des contractuels aux postes de directions : création d'une caste de mercenaires technocratiques, sans respect pour l'intérêt général, des usagers et des personnels ;
- ◆ Élargissement aux emplois des catégories B et C (et non plus exclusivement de catégorie A) lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service permet le recours à un agent contractuel.

La nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire des agents contractuels, avant le terme de leur contrat en cas de réussite au concours, n'est plus une obligation pour l'employeur.

**Pour la CGT le recours accru à la contractualisation, c'est la porte ouverte à la généralisation de la précarité « statutaire » sans garanties collectives ni déroulement de carrière. C'est la remise en cause de la neutralité de l'agent public dans l'exercice de ses missions.**



Avant même la « grande réforme des retraites » promise par Emmanuel Macron, le premier objectif est de **reculer l'âge réel de départ à la retraite à 64 ans puis à 65 ans. Toutes les générations nées à partir de 1963 seront concernées ; dès 2025, elles devront avoir cotisé 172 trimestres.**

### LES PENSIONS VONT-ELLES DIMINUER ? OUI !

Le gouvernement a affiché la couleur : la part de la richesse consacrée aux retraites **restera bloquée sous le seuil des 14 % du PIB**. Une règle d'or ! Le montant des pensions dépendra de la valeur du point fixée et modifiée régulièrement par le gouvernement.

Comme il y aura beaucoup plus de retraités dans les années à venir, plus de monde devra partager le même gâteau. Les parts seront donc plus petites pour toutes et tous...

**Ce point, qui serait une variable d'ajustement du budget, pourrait ainsi dépendre de la conjoncture économique ou de l'espérance de vie.**

**Plus vous vivez longtemps, moins vous touchez à la retraite.**

**La CGT a calculé que les retraites vont baisser en moyenne de 25 % très rapidement.**

De plus, la pension serait basée sur **l'intégralité de la carrière** au lieu des 25 meilleures années dans le privé ou les six derniers mois dans le public.

**La baisse des pensions est mathématique !**

**Pour les femmes et les salariés précaires, c'est la double peine !**

**Cette valeur du point pourra-t-elle baisser ? Bien sûr !** Demandez donc aux Suédois C'est le ministère de l'Economie qui, comme pour l'assurance chômage, la santé, les prestations familiales ou les allocations logement, aurait la main pour réduire le montant ou le nombre de bénéficiaires.

*Essayons de mieux comprendre ...*

<b>CAT C ( indice 381)</b>	
Pension actuelle à taux plein :	1323 €
Réforme Macron par points :	907 €

<b>CAT B ( indice 416)</b>	
Pension actuelle à taux plein :	1444 €
Réforme Macron par points :	1015 €

<b>CAT A ( indice 591)</b>	
Pension actuelle à taux plein :	2052 €
Réforme Macron par points :	1450 €

**La retraite des fonctionnaires représente en moyenne 63% du salaire de fin de carrière et non 75%**  
**La retraite Macron calculée par point c'est :**  
 49% pour les CAT C  
 46% pour les CAT B  
 44% pour les CAT A  
 } Basé sur le dernier semestre